

Janvier 2026

**TAXE POUR CRÉATION DE LOCAUX À USAGE DE BUREAUX, DE
LOCAUX COMMERCIAUX ET DE LOCAUX DE STOCKAGE
EN RÉGION ÎLE-DE-FRANCE**

TARIFS 2026

Conformément aux dispositions de l'[arrêté du 10 décembre 2025](#) (JO 20 déc. 2025) relatif à l'actualisation annuelle des tarifs au mètre carré pour le calcul de la taxe pour la création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage en région d'Île-de-France, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, les tarifs par mètre carré de construction s'élèvent aux valeurs suivantes :

		Rappel des valeurs contenues dans la loi au 1 ^{er} janvier 2016	Rappel des valeurs au 1 ^{er} janvier 2025	Valeurs actualisées au 1 ^{er} janvier 2026
Locaux de bureaux	4 ^{ème} circonscription	0 €	0 €	0 €
	3 ^{ème} circonscription	50,00 €	58,03 €	58,79 €
	2 ^{ème} circonscription	90,00 €	104,42 €	105,78 €
	1 ^{ère} circonscription	400,00 €	463,96 €	469,99 €
Locaux commerciaux	4 ^{ème} circonscription	0 €	0 €	0 €
	3 ^{ème} circonscription	32,00 €	37,16 €	37,65 €
	2 ^{ème} circonscription	80,00 €	92,84 €	94,04 €
	1 ^{ère} circonscription	129,00 €	149,67 €	151,62 €
Locaux de stockage	4 ^{ème} circonscription	14,00 €	16,28 €	16,49 €
	3 ^{ème} circonscription	14,00 €	16,28 €	16,49 €
	2 ^{ème} circonscription	14,00 €	16,28 €	16,49 €
	1 ^{ère} circonscription	14,00 €	16,28 €	16,49 €

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Valeurs forfaitaires par mètre carré de surface de construction, constituant l'assiette de la taxe d'aménagement, conformément aux dispositions de [l'arrêté du 27 décembre 2022](#) (JO 31 déc. 2022) relatif à l'actualisation annuelle des tarifs pour le mètre carré de taxe d'aménagement.

	Hors Île-de-France	Île-de-France	Indice
Rappel de la valeur 2011	660 €	748 €	1517
Valeur 2023 (arrondie à l'euro inférieur)	886 €	1 004 €	2037

Ces valeurs, exprimées en euros, sont actualisées au 1^{er} janvier de chaque année, en fonction du dernier indice du coût de la construction connu à cette date, et arrondies à l'euro inférieur.